



SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Année 2025

Destinataires : Associations de la Ville de Dole

Associations de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole

Les dossiers de demande de subvention 2025 devront être transmis aux services avant le 13 décembre 2024.

Éléments constitutifs du dossier :

- [Formulaire CERFA n°12156*06](#) (pour les demandes de subventions supérieures ou égales à 10 000 €) avec annexes, ou [formulaire simplifié](#) (pour les demandes de subventions inférieures à 10 000 €).
- RIB de l'association (*ce document joint au dossier conditionne une éventuelle attribution de subvention*).

Le dépôt de votre dossier ne garantit pas le versement de la subvention demandée.